LA NEWSLETTER DES FOYERS RURAUX DU GARD

http://www.mouvementruralgard.org/
www.facebook.com/federationdesfoyersruraux dugard

NOVEMBRE/DÉCEMBRE 2020

SOMMAIRE

La vie de la fédération....

Bienvenue à Marie Anne ! p 2

La mutualisation d'une malle de vaisselle réutilisable : c'est parti ! p 2

Les jeunes de Tornac en action ! p 3

Du coté des asso....

L'actu COVID-19 p 4

Campagne de sensibilisation et de prévention des violences dans le sport p 6

L'appel à projets jeunes de la MSA p 7

Associations : faites face à la crise ! p 7

Les Parcours du Cœur p 8

Tours et Détours p 8

En raison de la crise sanitaire et du confinement, **les bureaux de la fédération sont fermés.** Les salariées sont en télétravail à leur domicile, **vous pouvez les joindre au 04 66 81 78 58 ou par email : fdfr.30@mouvement-rural.org.**

BIENVENUE À MARIE ANNE !

Depuis le 1er octobre une nouvelle animatrice a rejoint la FDFR30. **Marie Anne RIBO succède à Réjane DEMOY dans la coordination des projets de la fédération et dans la co-animation du réseau des Espaces de Vie Sociale aux côtés de la CAF du Gard.**
Sensible aux enjeux environnementaux de par sa formation initiale en Ingénieries Écologiques, puis formée à l'animation professionnelle par les CEMÉA porteurs des valeurs de l'Éducation Populaire, elle continuera dans ce qui a été entrepris. Elle axera son travail vers des projets de développement durable et le respect des démarches actives et participatives dans l'accompagnement des structures associatives.

LA MUTUALISATION D'UNE MALLE DE VAISSELLE RÉUTILISABLE : C'EST PARTI !

Depuis le 1er septembre la malle de vaisselle réutilisable, créé dans le cadre du projet « Alimentons nos idées » est disponible. Assiettes, bols, gobelets 10cl et 25cl, couverts en inox, barquettes de frites, pichets et plateaux, tout est prêt si vous organisez un repas ou une manifestation avec une petite restauration.
Si vous êtes une association adhérente aux Foyers Ruraux, ce service de prêt et totalement gratuit, seuls les pertes et le non rinçage de la vaisselle vous seront facturés.
N'oubliez pas que vous pouvez aussi emprunter les outils de sensibilisation qui accompagnent la malle : mots croisés, Escape Game et d'autres jeux qui vous permettront d'interpeller les participants en les questionnant sur leurs pratiques écoresponsables. Car réduire ses déchets en utilisant de la vaisselle durable c'est bien, mais donner un sens à sa démarche, c'est mieux !

Pour réservez vos kits : cliquez ici ou contactez-nous au 04 66 81 78 58.

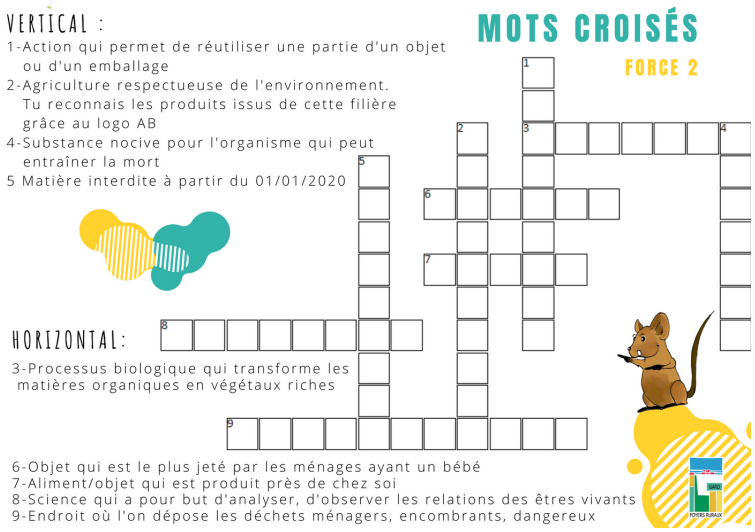

LES JEUNES DE TORNAC EN ACTION !

Accompagnement de projet jeunes

Un groupe de jeunes de la commune de Tornac adhérents à l'association Foyer Rural de Tornac souhaite présenter à leur municipalité un projet de création d'un City Stade sur leur commune. L'animatrice départementale va accompagner ces jeunes dans le montage de leur projet.
Une première rencontre en soirée a déjà eu lieu le 2 octobre. Neuf jeunes se sont mobilisés et se sont engagés à porter le projet. Durant cette session de travail, ils ont donné un sens à leur projet et ont fait une ébauche des prochaines actions à entreprendre. Les jeunes, très motivés pour **« tisser du lien social dans leur village en créant un lieu de détente et de loisirs intergénérationnel »**, ont terminé leurs échanges de façon conviviale autour de pizzas offertes par le Foyer Rural de Tornac.

Ils ont rendez-vous **le 4 décembre** pour la suite de leur accompagnement.

L'ACTU COVID-19 : NOUVEAU PROTOCOLE SANITAIRE NATIONAL, LES ÉLÉMENTS CLÉS :

Le télétravail doit être la règle pour l'ensemble des activités qui le permettent. Dans ce cadre, le temps de travail effectué en télétravail est porté à 100% pour les salariés qui peuvent effectuer l'ensemble de leurs tâches à distance. Le Gouvernement souhaite un recours massif au télétravail 5 jours sur 5. Je vous rappelle qu'en principe les modalités d'exécution du travail à distance sont prévues par un accord d'entreprise ou une Charte sur le télétravail. Dans les structures qui ne disposeraient pas encore de tels supports, il est recommandé de communiquer avec les salariés concernés afin de préciser les modalités de contrôle du temps de travail ou de régulation de la charge de travail et les plages horaires durant lesquelles l'employeur pourra habituellement contacter le salarié en télétravail.

Dans les autres cas, l'organisation du travail doit permettre de réduire les déplacements domicile travail et d'aménager le temps de présence en structure, pour réduire les interactions sociales, et enfin de lisser les horaires de départ et d'arrivée du salarié afin de limiter l'affluence aux heures de pointe. Les entreprises devront également fournir aux salariés se rendant sur leur lieu de travail **un justificatif de déplacement professionnel**.

Les réunions en audio ou visioconférence doivent constituer la règle et les réunions en présentiel l'exception.

L'employeur continue de procéder régulièrement à un rappel du respect systématique des règles d'hygiène et de distanciation. Il doit également informer le salarié de l'existence de l'application «TousAntiCovid» et de l'intérêt de son activation pendant les horaires de travail.

Pensez également à faire lien avec votre CSE et à mettre à jour le Document unique d'évaluation des risques professionnels ! (notamment v/v de la prévention des risques liés à l'isolement des salariés en télétravail). Les structures sont tenues d'actualiser leur DUERP pour prendre en compte le risque lié à la propagation du virus SARS-CoV-2, ainsi que les risques psycho-sociaux liés à un éventuel isolement de leurs salariés en télétravail. Cette actualisation permettra de démontrer la prise en compte de ces risques, et contribuera à prévenir une éventuelle responsabilité de la structure en cas d'action en reconnaissance de faute inexcusable de la part d'un salarié victime d'une maladie professionnelle reconnue sur l'un de ces deux fondements.

Information complémentaire sur l'activité partielle : pour les structures qui sont éligibles au dispositif d'activité partielle, il est possible dès à présent de rouvrir un dossier à effet du vendredi 30 octobre 2020 sur le site de l'ASP. La Ministre du travail a annoncé que la baisse du niveau d'indemnisation du dispositif de droit commun qui devait initialement intervenir à compter du 1er novembre (hors secteurs protégés) serait reportée et que le niveau actuel d'indemnisation serait maintenu jusqu'au 31 décembre 2020. Les structures sont, à l'heure actuelle, remboursées par l'Etat à hauteur de 60% du salaire brut du salarié placé en activité partielle, dans la limite de 4,5 SMIC, et cette prise en charge monte à 100% pour les secteurs faisant l'objet de restrictions législatives ou

réglementaires particulières en raison de la crise sanitaire. Le Premier Ministre a par ailleurs indiqué lors de son discours à l'Assemblée Nationale jeudi 29 octobre que pour tous les secteurs faisant l'objet d'une fermeture administrative, « nous mettons en place l'activité partielle avec zéro à charge pour l'employeur » : la liste des secteurs bénéficiant d'une prise en charge à 100% sera donc allongée.

Protocole complet : cliquez ici

Tableau récapitulatif du (re)confinement :

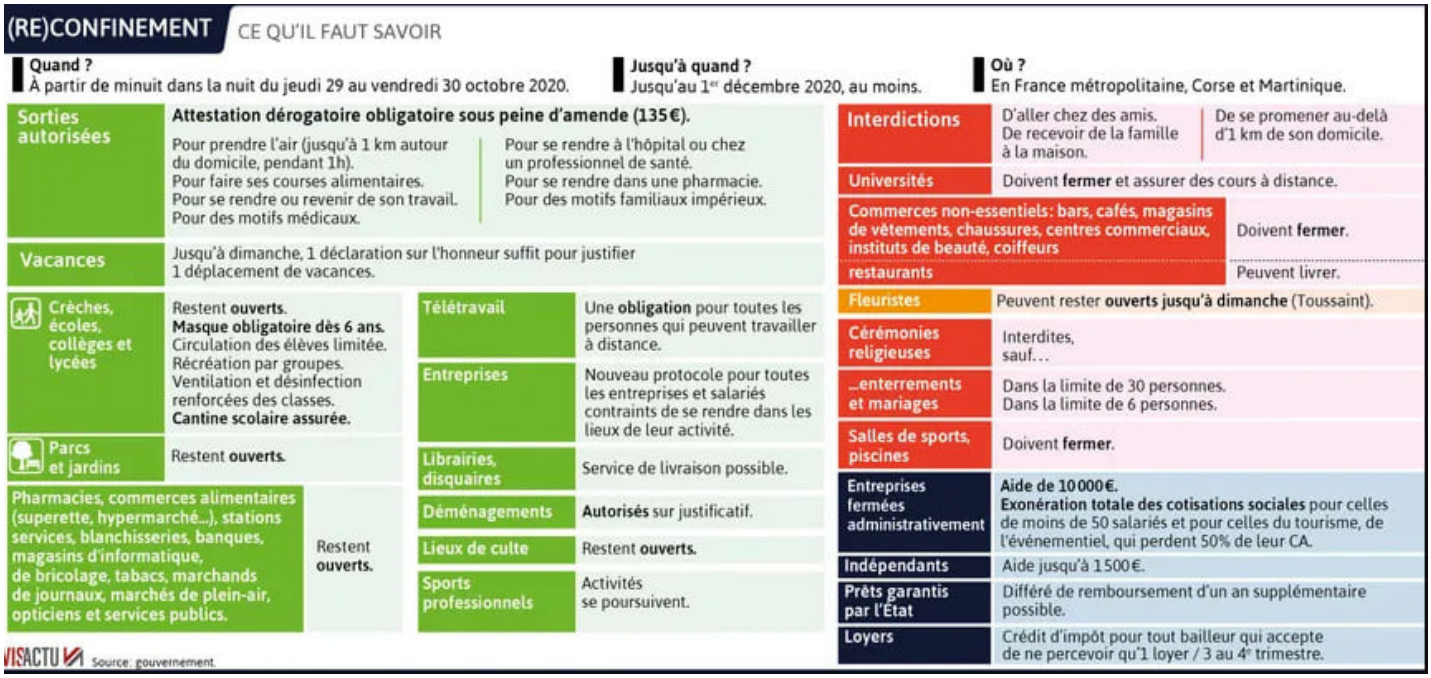

(RE)CONFINEMENT CE QU'IL FAUT SAVOIR

Quand ? À partir de minuit dans la nuit du jeudi 29 au vendredi 30 octobre 2020.

Jusqu'à quand ? Jusqu'au 1er décembre 2020, au moins.

Où ? En France métropolitaine, Corse et Martinique.

Sorties autorisées	**Attestation dérogatoire obligatoire sous peine d'amende (135€).** Pour prendre l'air (jusqu'à 1 km autour du domicile, pendant 1h). Pour faire ses courses alimentaires. Pour se rendre ou revenir de son travail. Pour des motifs médicaux. Pour se rendre à l'hôpital ou chez un professionnel de santé. Pour se rendre dans une pharmacie. Pour des motifs familiaux impérieux.
Vacances	Jusqu'à dimanche, 1 déclaration sur l'honneur suffit pour justifier 1 déplacement de vacances.
Crèches, écoles, collèges et lycées	Restent **ouverts**. **Masque obligatoire dès 6 ans.** Circulation des élèves limitée. Récréation par groupes. Ventilation et désinfection renforcées des classes. **Cantine scolaire assurée.**
Parcs et jardins	Restent **ouverts**.
Pharmacies, commerces alimentaires (superette, hypermarché...), stations services, blanchisseries, banques, magasins d'informatique, de bricolage, tabacs, marchands de journaux, marchés de plein-air, opticiens et services publics.	Restent **ouverts**.
Télétravail	Une **obligation** pour toutes les personnes qui peuvent travailler à distance.
Entreprises	Nouveau protocole pour toutes les entreprises et salariés contraints de se rendre dans les lieux de leur activité.
Librairies, disquaires	Service de livraison possible.
Déménagements	**Autorisés** sur justificatif.
Lieux de culte	Restent **ouverts**.
Sports professionnels	Activités se poursuivent.
Interdictions	D'aller chez des amis. De recevoir de la famille à la maison. De se promener au-delà d'1 km de son domicile.
Universités	Doivent **fermer** et assurer des cours à distance.
Commerces non-essentiels: bars, cafés, magasins de vêtements, chaussures, centres commerciaux, instituts de beauté, coiffeurs	Doivent **fermer**.
restaurants	Peuvent livrer.
Fleuristes	Peuvent rester **ouverts jusqu'à dimanche** (Toussaint).
Cérémonies religieuses	Interdites, sauf...
...enterrements et mariages	Dans la limite de 30 personnes. Dans la limite de 6 personnes.
Salles de sports, piscines	Doivent **fermer**.
Entreprises fermées administrativement	**Aide de 10 000€. Exonération totale des cotisations sociales** pour celles de moins de 50 salariés et pour celles du tourisme, de l'événementiel, qui perdent 50% de leur CA.
Indépendants	Aide jusqu'à 1 500€.
Prêts garantis par l'État	Différé de remboursement d'un an supplémentaire possible.
Loyers	Crédit d'impôt pour tout bailleur qui accepte de ne percevoir qu'1 loyer / 3 au 4e trimestre.

VISACTU Source: gouvernement.

Concernant vos volontaires en Service Civique :

L'Agence du Service Civique a réaffirmé l'importance des missions des volontaires en Service Civique durant la période de confinement. Alors pour ce deuxième acte, voilà ce qu'elle a communiqué :

- **Les contrats de Service Civique en cours sont maintenus ;**
- **Les recrutements** par contrat de Service Civique en cours, ou prévus sur les prochaines semaines et prochains mois, **peuvent pleinement avoir lieu ;**
- **Le maintient des activités portées par les volontaires du Service Civique** autant qu'il sera possible, dans le strict respect des protocoles sanitaires en vigueur. Les déplacements des volontaires de Service Civique sont valablement autorisés sur présentation du « Justificatif de déplacement professionnel ».

Pour plus d'informations : cliquez ici.

La prochaine formation Civique et Citoyenne co-animée par Les Francas du Gard et la fédération des Foyers Ruraux du Gard **aura lieu les 3 et 4 décembre prochains** en présentiel ou en visioconférence si le confinement est prolongé. Pour demander à inscrire vos volontaires : **accueil@francas30.org**

A noter aussi l'événement 100% en ligne pour fêter les 10 ans du Service Civique **le mercredi 2 décembre de 9h à 12 h pour les volontaires et de 14h à 17h pour les volontaires, leurs tuteurs et les partenaires.** Le thème sera : "Service civique en transition : être écovolontaire en 2020"
Cet événement gardois est organisé par la DDCS, la Ligue de l'enseignement et Unis Cité en partenariat avec l'ensemble des membres du comité départemental du Service Civique. Il est au programme de la Quinzaine du Service Civique en Occitanie.

Au programme : une petite journée de défis, de mini conférences, de jeux et d'échange dans la bonne humeur !

Pour s'inscrire : cliquez ici. Vous recevrez suite à votre inscription des éléments plus détaillés sur la journée ainsi que les instructions de connexion. Vous devrez vous assurez que les volontaires disposent au minimum d'un poste informatique pour deux volontaires pour pouvoir participer.

Pour plus d'informations :
Juliane SEIFERT, Unis Cité :
jseifert@uniscite.fr - Tél. 07 81 78 14 09
Esther MULONGO, Unis Cité :
emulongo@uniscite.fr - Tél. 07 83 36 30 47

Venez nombreux !

CAMPAGNE DE SENSIBILISATION ET DE PRÉVENTION DES VIOLENCES DANS LE SPORT

Il y a plusieurs mois le monde du sport s'est trouvé confronté à une série de témoignages dramatiques. La lutte contre toutes les formes de violence, y compris sexuelles, représente un engagement de la ministre chargée des sports.
Une convention nationale de prévention mobilise l'ensemble des acteurs.
Dans ce contexte, la DDCS du Gard souhaite engager avec le mouvement sportif une démarche globale d'égalité filles/garçons et de lutte contre les violences sexistes et sexuelles.
Vous serez mobilisés prochainement pour informer et stimuler les dirigeants et entraîneurs que vous représentez pour défendre un sport digne, garant de sécurité pour les mineurs pratiquants une activité sportive.
Le Comité Départemental Olympique et Sportif et la DDCS du Gard vous inviterons **le 8 mars 2021** à participer à un séminaire sur ces problématiques.

Notons déjà cette date **pour construire ensemble un cadre effectif, mieux accompagner, aider et prévenir les situations de dérives.**
Vous pouvez également **télécharger le kit de prévention** afin de pouvoir le diffuser auprès de vos réseaux respectifs : cliquez ici
Pour toute information complémentaire : Sandrine MAZZIA Professeure de Sports – Conseillère en Animation Sportive DDCS du Gard.

L'APPEL À PROJETS JEUNES DE LA MSA :

Acteur engagé sur les territoires ruraux, la MSA accorde une attention particulière **aux 13-22 ans**. Avec son dispositif d'appel à projets, elle les accompagne et les aide à mettre en place leurs propres actions. Ainsi, la MSA favorise la prise de responsabilité des jeunes et leur participation à l'évolution des territoires ruraux. **Pour cette édition 2020-2021, les domaines possibles sont :**

- Culture et événements grand public,
- Education et exercice de la citoyenneté,
- Lutte contre les violences et les discriminations,
- Inclusion des personnes fragiles,
- Prévention en santé,
- Environnement et économie sociale,
- Promotion de l'agriculture.

Pour en savoir plus : cliquez ici.
Les dossiers devront être retournés avant le 20 novembre 2020 à : neves-coelho.aurelie@mps.msa.fr
Pour tout complément d'information vous pouvez contacter Aurélie NEVES COELHO au 06.31.50.59.59.

ASSOCIATIONS : FAITES FACE À LA CRISE !

La lettre d'Erwann Favre, Délégué Régional du Mouvement Associatif Occitanie aux associations :

"Madame, Monsieur,

Au-delà de la crise sanitaire qui met à mal les capacités hospitalières de notre pays et de son impact sur la santé de nos concitoyen.es, ce second confinement amène également une période de fortes incertitudes sur nombre de vos projets et de leur devenir. Dans tous les secteurs même si ceux de la Culture, du sport ou encore du tourisme sont particulièrement impactés.
Afin que les associations ne soient pas les oubliées des budgets nationaux, il faut nous mobiliser et interpeller les parlementaires dans cette période où le budget de l'Etat 2021 (PLF), celui dit "de la relance" se discute au parlement.
Parmi les propositions que porte le Mouvement associatif, 3 d'entre elles nous semblent prioritaires à valoriser budgétairement:
- L'augmentation du fonds de développement pour la vie associative (FDVA)
- Le soutien à l'emploi associatif
- L'exonération pour les associations de la taxe sur les salaires
Le Mouvement associatif invite l'ensemble des associations, leurs bénévoles, leurs salarié.es, leurs adhérent.es, à se mobiliser dans le cadre du PLF 2021 pour la vie associative, **en interpellant leurs parlementaires (députés et sénateurs) via** notre plateforme en ligne.
En savoir plus sur nos propositions
Interpeller les parlementaires
En vous souhaitant le meilleur dans cette période complexe"

LES PARCOURS DU CŒUR

Fédération Française de Cardiologie
Prévention + Recherche
Association reconnue d'utilité publique

La Fédération Française de Cardiologie et la Fédération Nationale du Sport en Milieu Rural se sont associées en faveur de la prévention santé et du sport.
Avec ce partenariat, nous permettons aux associations et comités de la FNSMR de s'associer à l'initiative nationale : **Les Parcours du Cœur.**
La Fédération de Cardiologie met alors à disposition gratuitement une assurance, un kit de communication et des outils pour l'organisation d'un événement de prévention.

Inscrivez-vous **avant le 16 Janvier 2021 pour une labellisation d'un événement compris entre le 13 Mars et 16 Juin 2021 :** cliquez ici.

TOURS ET DÉTOURS

A la découverte de l'aqueduc romain de St Bonnet du Gard à Sernhac, le 24 octobre 2020, par Laïd SMAÏL :

"Il est 10h.30, nous sommes sous les platanes de la place de la Fontaine, près de la Mairie, à St Bonnet du Gard. Le temps est ensoleillé et agréable.
Nous entamons notre parcours de découverte en nous dirigeant vers le Sablas où les ravinements ont mis au jour les parties supérieures de l'aqueduc. Le marcheur non averti ne remarque pas vestiges car il les confond avec des pierres ordinaires. Mais avec un peu d'attention et un regard d'archéologue on voit les différents éléments qui constituent les côtés du canal, appelés piédroits : les pierres taillées , vers l'extérieur, la couche de mortier de tuileau, le badigeon rouge et l'épaisse couches de concrétions déposées par l'eau au cours de son écoulement vers le bassin du Castellum, à son arrivée à Nîmes. Nous avons là, sous les yeux un échantillon de l'œuvre exécutée par les Romains il y a 2 000 ans.
Nous traversons le village par les ruelles caladées, nous remarquons que les maisons, les murets des jardins, l'église fortifiée du XII e siècle, comportent des blocs de concrétions récupérés sur l'aqueduc après son arrêt de fonctionnement. Nous cheminons parmi les pistachiers térébinthes, les arbousiers, les chênes-verts et les chênes kermès.
Il est 13h., nous arrivons à l'Olivette, une ancienne oliveraie abandonnée, aujourd'hui espace réhabilité et mis en valeur par une association culturelle et patrimoniale de Sernhac. Nous prenons le pique-nique sur l'adret, au soleil, ayant devant nous, plus bas, la plaine de Sernhac.

Nous reprenons notre parcours, nous sommes au Vallon des Escaunes, autrefois occupé par d'importantes carrières ; il sépare les sites de la Perrotte et des Cantarelles, obstacles rocheux qui ont obligé les Romains à creuser les tunnels que nous allons emprunter. Nous avançons toujours dans le sens de l'écoulement de l'eau et nous pénétrons dans le premier tunnel dit de la Perrotte. Nous remarquons les traces des outils de creusement (les escoudes), les trous où reposaient les lampes à huile, les trois puits verticaux débouchant au-dessus, à l'air libre, donnant de l'air, de la lumière et ayant servi pour le creusement du tunnel. Le travail était difficile et pénible, les déports horizontaux et verticaux témoignent des erreurs de pilotage du chantier.
Nous sortons du tunnel de la Perrotte, et traversons les anciennes carrières de pierre du Vallon des Escaunes pour entrer dans le tunnel des Cantarelles. Celui-ci est remarquable par les dimensions plus importantes de sa section et par une meilleure réalisation.
Plus loin l'aqueduc passe sous le village de Sernhac, en souterrain de 400 m. ; il n'est visible que par endroits, dans les sous-sols de certaines maisons du village. Nous sortons du village et parcourons quelques centaines de mètres vers le Grès pour observer des vestiges de l'aqueduc, mis au jour lors du creusement de la tranchée de la voie ferrée Lyon-Nîmes, dans les années 1840. L'aqueduc se présente en coupe et il est doublé. Pourquoi ? Le second canal est un drain pour l'assèchement de l'étang de Clausonne, situé à quelques centaines de mètres plus loin et que l'aqueduc devait traverser, une difficulté parmi de nombreuses autres que les Romains devaient surmonter.
Nous reprenons le chemin vers St Bonnet par une variante qui nous mène à une oliveraie, au pied d'une colline, où nous pouvons voir un tronçon du canal, bien conservé sous terre, dans un sondage pratiqué par une équipe d'archéologues en 1990.
Il est 17h, nous arrivons au parking à St Bonnet du Gard."